



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE N° 2 ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

**Mardi 21 novembre 2023 à 17 h 30,
Salle des conseils**

Quorum : 15

Nombre de membres présents : 23

Présidente : Mme SÉRÉ, Principale

Secrétaire de séance : M. Thibault Carrasse, parent d'élèves

La Principale

A

Mesdames, Messieurs les membres
du conseil d'administration



Collège Henri Dheurle

9 rue Pierre de Coubertin
33260 La Teste de Buch

Téléphone : 05.57.52.55.20

Mèl :

ce.0330129L@ac-bordeaux.fr

Objet : Conseil d'administration N°2 - Convocation

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le conseil d'administration se réunira en séance ordinaire le :
Mardi 21 novembre 2023
à 17 h 30
en salle des conseils

La Principale

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion ou, le cas échéant, de vous y faire représenter par un suppléant.

Ordre du jour :

1/ Affaires relatives au conseil d'administration

- ↪ Point sur les travaux (self, peinture hall, etc...)
- ↪ Approbation du PV du CA du 28 septembre 2023
- ↪ Règlement intérieur du CA
- ↪ Installation des instances
- ↪ Bilan du vote électronique

2/ Affaires relatives au fonctionnement de l'établissement

- ↪ Budget de l'établissement

3/ Affaires relatives aux actes budgétaires et financiers

- ↪ DBM pour information
- ↪ Don FSE
- ↪ Contrats et conventions

4/ Affaires relatives à l'action éducative

- ↪ Evaluations de 6^{ème} et de 4^{ème}
- ↪ Prévision effectifs
- ↪ Voyage scolaire en Grande-Bretagne
- ↪ PHARE : lutte contre le harcèlement

5/ Questions diverses

A déposer par voie numérique exclusivement à l'adresse ce.0330129L@ac-bordeaux.fr
au plus tard le **vendredi 17 novembre à 17 heures**.

*Si le quorum (15 membres) ne devait pas être atteint, le CA se réunirait le **mercredi 29 novembre 2023 à 11h30** et délibérerait valablement quel que soit le nombre des membres présents.*

Cordialement

Isabelle SÉRÉ,
Principale





Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 La Teste de Buch
Tél : 05 57 52 55 20

Année scolaire 2023-2024

Conseil d'administration n°2 du 21 novembre 2023
Liste émargement

QUORUM : 15

TITULAIRES	EMARGEMENT	SUPPLEANTS	EMARGEMENT
Mme Isabelle SERE			
Mme Marie BERNADET			
Mme Nathalie DOMEQ-CASSERON			
Mme Marine EMMANUEL-EMILE		M. Yohann DEJEAN	
Mme Geneviève SECQUES			
M. Patrick DAVET			
Mme May ANTOUN			
M. François LOUVEAUX	excusé		
Mme Isabelle DEVARIEUX	excusée		
Mme Carole GROZ-DUPUCH	excusée	M. David DELIGEY	
M. Bruno PASTOUREAU		Mme Valérie PIERRE	
Mme Christelle SOURGET		Mme Christine LORBLANCHET	
Mme Maïtané COCAGNE		Mme Sonia BARRIERE	
M. Geoffroy RAT		Mme Sophie HIRIGOYENBERRY	
Mme Christelle CARO		M. Christophe BARET	
Mme Anne TRAN VAN NGOC		Mme Sophie MATZ	
Mme Luiz Costa Rego Paula	excusée	Mme Christine LESPESSAILLES	
M. MANIER Sébastien	excusé	Mme Danièle POIREL	
M. LEBEGUE Patrick		Mme Laurence BOURGEON	
Mme Stéphanie ROUFFARTE		Mme Stéphanie RUFIE	
M. Sébastien DELARUE		Mme Raphaëlle PUJOLLE	
M. J-Pierre GALLAND		Mme Safia YASSA	
Mme Lydie LAMARE	excusée	Mme Virginie JEANNIERE	
Mme Juliette GOMEZ		Mme Nathalie MARCO	
M. Thibault CARRASSE		Mme Mélanie DE DIEGO	
Mme Nabila BELGHAZI		Mme Claire LAURENCIC	
Mathias Launay		Margaux LOUBERE	
Louison Morange		Xavier BARRIERE	
Lara Emile-Julien		Jade CAILLAVET	

Le quorum étant atteint, Mme La principale ouvre la séance à 17h30 et présente l'ordre du jour.

1/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

(vote) 1.2 – Approbation du PV du CA du 28 septembre 2023

Mme la principale demande s'il y a des questions, des précisions, des amendements à apporter au procès-verbal. Aucune demande n'est faite. Le PV du 28 septembre est approuvé à l'unanimité.

Adopté par

VOTANTS : 21	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 21
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) 1.3 – Règlement intérieur du CA

Mme la principale fait lecture du règlement intérieur du CA et demande s'il y a des questions. Aucune demande n'est faite, le règlement est approuvé à l'unanimité.

Mme Yassa, du collège des parents d'élèves, rentre dans la salle à 17h36.

Adopté par

VOTANTS : 22	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 22
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) 1.4 – Installation des instances

Mme la principale présente les différentes instances de l'EPLE. La répartition entre les instances a été communiquée en amont pour les parents d'élèves.

Mr. François Louveaux sera nommé personnalité qualifiée, pour ses compétences en tant que président du Rotary Club d'Aracachon, son regard d'inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale sera intéressante pour les travaux du CA.

La composition du CVC (Conseil de Vie Collégienne) n'a pu être communiquée, les élections des représentants élèves n'ayant pas encore eu lieu.

Mme Cocagne rejoint la réunion du CA à 17h46

Les instances du collège hors CVC sont adoptées à l'unanimité.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 23
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(info) 1.5 – Bilan du vote électronique

Mme la principale présente un bilan du vote électronique pour l'élection des parents d'élèves. La communication via Pronote a été un succès, bien que quelques erreurs et e-mails non délivrés aient été signalés. Pour remédier à ces problèmes, 21 matériels de vote papier ont été distribués aux enfants.

Voici les résultats du vote qui s'est déroulé via la plateforme BALOTILO :

- Nombre total de votes : 443 (soit une participation de 35%, comparée à 21% en 2022)
- 405 voix ont été exprimées
- Aucun retour de votes papier n'a été enregistré
- 5 observateurs ont été nommés pour superviser le vote (seul l'un d'entre eux a pu se connecter. Des tutoriels seront envoyés aux autres observateurs afin de leur permettre de remplir leur mission l'an prochain).
- 1 relance par mail a été effectuée durant la période de vote
- Conformément aux accords, toutes les données du vote ont été supprimées de BALOTILO, elles sont conservées en format papier par la principale.

La principale espère que Pronote sera en accord avec les lois RGPD afin de pouvoir utiliser cette plateforme pour les votes l'année prochaine.

2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

(vote) **2.1 – Voyage scolaire en Grande-Bretagne**

Le budget a été construit sans ce voyage, pour autant nous ne souhaitons pas le bloquer, nous allons donc demander un vote sur le voyage en premier puis nous voterons le budget avec modification .

Un voyage en Angleterre est prévu du 12 au 17 mai 2024.

Le voyage se déroulera à hauteur de 53 élèves participants et 4 accompagnateurs.

Les élèves dont le règlement ne sera pas fait en totalité ne pourront pas partir et les familles ne seront pas remboursées.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'adopter le budget du voyage
- De donner son accord pour le montant de la participation des familles de 423.00 €
- De donner son accord pour encaisser le don du FSE
- De donner son accord pour encaisser la subvention de la Mairie
- D'adopter la charte du voyage

Le voyage est adopté à l'unanimité.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 23
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **2.2 – Budget de l'établissement**

Mme la Gestionnaire, à l'aide d'un diaporama présente le budget 2024. Elle rappelle les cinq principes généraux : unité, annualité, universalité, équilibre et principe de sincérité.

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'administration :

- De se prononcer sur différents tarifs applicables au collège Henri Dheurle
- De se prononcer sur l'attribution des fonds sociaux
- De renouveler les contrats et conventions pour l'exercice 2024
- De déléguer la passation des marchés au chef d'établissement

L'ensemble des documents relatifs au budget a été transmis par e-mail aux membres du Conseil d'Administration le mardi 21 novembre 2023 et distribué en version papier lors de la séance.

Lors de la séance, le collège enseignant soulève une question concernant l'utilisation du fonds de roulement. Mme Séré a répondu que le fonds de roulement est utilisé lors de dépenses imprévus et non budgétisé (travaux, projet) L'utilisation du fonds de roulement est soumis au vote du CA par une DBM modifiant le budget.

Le collège enseignant a posé une question concernant la différence entre le budget prévisionnel de l'exercice en cours et celui de l'exercice précédent. Madame la Gestionnaire a répondu que, conformément au principe de sincérité, seuls les montants notifiés sont inscrits au budget.

Mme la Principale demande aux membres du CA de voter le budget en modification afin d'inscrire le voyage en Angleterre voté précédemment.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1	POUR : 22
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **2.3 – Règlement intérieur carte de cantine 6€**

Le Département de la Gironde déploie un système d'accès informatisé, intégrant notre établissement depuis le 6 novembre 2023. Dans le cadre de cette initiative, chaque élève demi-pensionnaire s'est vu remettre une carte de cantine Turbo self, qui lui sera attribuée pour toute la durée de sa scolarité. La carte est gratuite, mais en cas de perte ou de dégradation, une nouvelle carte pourra être obtenue moyennant un prix de 6 € au lieu de 5€ auparavant.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1	POUR : 22
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

3/ AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

(info) **3.1 – DBM pour information**

DBM 12 - exercice 2023 : Ouverture crédit pour les Fonds sociaux d'un montant de 5 919.00 €
Ouverture crédit pour réparation des vitres d'un montant de 11 037.82 €

(vote) **3.2 – Don FSE**

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration d'accepter le don du FSE d'un montant de 150.00 € pour le projet Les lumières ou La condition de la femme au 19^{ème}.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 23
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **3.3 – Contrats et conventions**

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser la cheffe d'établissement à signer la convention de partenariat Jeunes en librairie pour le projet Collégiens en librairie.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 23
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser la cheffe d'établissement à signer la convention de partenariat avec la Compagnie Artistique : les passagers du vent dans le cadre du projet Les choristes atelier artistique-théâtre

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 23
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

Mme la Principale demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser la cheffe d'établissement à signer la convention avec l'ESF (École du Ski Français) et le protocole de voyage au ski. Il s'agit d'un protocole délivré par l'Académie de Toulouse prévoyant notamment 1 accompagnateur pour 8 enfants. Pour rappel, 40 élèves peuvent partir au ski pendant 5 jours (le voyage a été voté lors du précédent CA), une liste d'attente est constituée pour que ce soient bien 40 enfants qui partent.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 23
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **3.4 – Recrutement CAE-CUI : 1 poste**

Mme la gestionnaire demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser la cheffe d'établissement à recruter un agent en CAE-CUI qui aura un profil de gestion des espaces verts, le CD33 nous autorisant 2 postes en CAE-CUI , nous en avons utilisé qu'un seul.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 23
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

4/ AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATIVE :

(info) **4.1 – Evaluations de 6^{ème} et 4^{ème}**

Les premiers résultats des évaluations nationales révèlent :

- **pour les 4ème:**
 - de préoccupantes difficultés en espace et géométrie

- des résultats encourageants sur le lexique et le vocabulaire
- 12 élèves sont en fragilité sur tous les items en français
- 37 élèves sont en fragilité sur tous les items en mathématiques soit 20% de la cohorte.
- 7 élèves sont en fragilité sur l'ensemble des items maths et français.
- **pour les 6ème:**
 - 30 élèves en fragilité sur tous les items de français
 - 39 élèves en fragilité sur tous les items de mathématiques
 - 19 élèves en fragilité sur tous les items maths et français.

Les résultats des évaluations ont permis d'identifier les élèves en difficulté et de les intégrer aux groupes de remédiation 4^{ème} et au dispositif devoirs faits.

Au global, les résultats sont plutôt moyens en français et en légère baisse en mathématiques par rapport à l'année dernière en 6ème. Les difficultés sur la géométrie ressortent particulièrement et seront à travailler dans le cadre du dispositif d'une heure.

(info) **4.2 – Prévision effectifs**

19h45 - Départ de Mr. Pastoureau.

Mme la Principale annonce que les prévisions d'effectifs sont en cours de discussions pour la rentrée 2024/2025

- La principale demande 7 classes pour les 6ème : en cours de négociation.
- 6 classes pour les 5ème
- 7 classes pour les 4ème
- 7 classes pour les 3ème

La réponse pour l'ouverture d'une septième classe de 6ème sera donnée en décembre par les services de la DSDEN. Mme la Principale organise actuellement des réunions avec les parents d'élèves de CM1-CM2 des quatre écoles primaires du secteur afin de présenter le déroulement de la scolarité et collège Henri Dheurle et lutter contre les demandes de contournement de la carte scolaire qui représentaient 14 demandes l'an passé.

Quel que soit le nombre de classes de 6ème, le nombre maximal d'élèves par classe sera plafonné à 28.

(info) **4.3 – PHARE : lutte contre le harcèlement**

Le programme PHARE a formé 43 élèves en 2022-2023, dits Ambassadeurs. Ils ont reçu un total de 10 heures de formation réparties dans différents modules sur le harcèlement.

Cette année, 10 élèves sur les 43 reprennent leur rôle d'Ambassadeur. En tout, 41 Ambassadeurs se sont proposés, répartis en quatre groupes de formation.

Le 8 décembre prochain, l'association Femmes Solidaires fera une intervention auprès des Ambassadeurs avec la participation de Mme Catherine le Mageresse autrice du livre : Harcèlement, ça commence quand ? qui sera offert à chacun des ambassadeurs .

Un protocole d'action est mis en œuvre par une équipe de 7 personnes avec des grilles d'entretien précises et une procédure établie par le ministère. Les membres du comité phare sont encore en cours de formation.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Questions des parents d'élèves :

1 - Des parents, plus particulièrement de 6ème, ont du mal à comprendre le fonctionnement pour les devoirs. Pronote - agenda ? De plus, nous remarquons que des devoirs sont mis après 18h pour le lendemain !

- Mme la principale rappelle que chaque professeur a son mode de fonctionnement propre. Face à la récurrence de cette question des parents en CA, celle-ci sera à l'ordre du jour du prochain conseil pédagogique.

2 – Est-ce que pour les 6ème, avoir 4 évaluations la même journée n'est pas de trop ?

- Le CA a communément admis qu'il était anormal d'avoir quatre évaluations la même journée. La situation en question reste cependant un incident isolé, qui a été notifié. Si un problème de charge de travail ou d'évaluations devait se reproduire, les délégués élèves peuvent en parler à leur professeur principal, ils sont fondés à le faire.

3 - Les enfants nous signalent que c'est toujours problématique pour aller aux toilettes. Cela est embêtant pour les jeunes filles qui ont besoin d'y aller à l'interclasse, par exemple.

Dans le cadre de la résolution de fermeture des toilettes pendant les heures de cours, Mme la Principale a confirmé que depuis sa mise en application, les allées et venues pendant les heures de cours ont considérablement diminué. Les toilettes sont désormais ouvertes le matin avant les cours, durant les récréations et entre midi et 14h00.

Les équipes pédagogiques permettent aux élèves ayant des besoins de santé spécifiques d'accéder aux toilettes pendant les heures de cours.

Cependant, le collège des élèves signale qu'il peut parfois être difficile d'accéder aux toilettes pendant les récréations en raison du comportement de certains élèves qui les monopolisent et demandent davantage de surveillance.

La principale répond que cela nécessite une présence accrue des AED auprès des toilettes.

Questions des personnels enseignants :

1 - Point sur les postes : combien de postes manquants à la rentrée? Combien de postes manquants aujourd'hui? (compris agents, AED...)

A la rentrée, il manquait quelqu'un sur un BMP 6h en SVT, en Physique et un ETP CPE. Au 7 septembre, les besoins en CPE et physique étaient pourvus, au 19/09 le dernier BMP en SVT était pourvu.

- Plus aucun poste manquant à ce jour

2 - Point sur le pacte : combien de parts distribuées? combien restantes?

+ Peut-on avoir la répartition F/H sur le pacte : toutes briques confondues, en % des briques RCD, en % des autres briques

- 33 pactes ont été distribués sur les 63 disponibles, il en reste 30 de plus pour le remplacement courte durée.
- 18 personnes ont pris un pacte.
- Part des femmes : 50 enseignants au collège dont 74% de femmes et 26% d'hommes.
- 75% des pactes sont pris par des femmes.
- 81% des pactes RCD sont pris par des femmes.
- 75% des pactes devoirs faits sont couverts par des femmes.
- 50% des pactes du Parcours Avenir sont pris par des femmes ainsi que la totalité des pactes de remédiation de la grande difficulté scolaire.

3 - Point sur le RCD : combien d'heures y avait-il dans l'enveloppe de rentrée et combien d'heures restent-ils?

Il y avait 10HSE mais l'enveloppe sera réabondée en fonction des besoins.

4 - Point sur les IMP : liste des IMP distribuées, à qui et à quel titre? Votée au CA précédent.

REPARTITION IMP 2023-2024

- 2 IMP au titre de la coordination EPS : organisation des activités EPS et planning des installations en lien avec la mairie : Mme DANIEL
- 1 IMP au titre de la coordination technologie répartie en 2X0.5 : M. BARRET et TASTET
- 1 IMP au titre du référent numérique aux usages pédagogiques : M. ALMODOVAR
- 2 IMP au titre des TICE : maintenance, installation applications informatiques : M. BARRET et TASTET
- 0.5 IMP au titre du référent culture : accompagner les collègues dans leur montage de projets, informer les collègues sur les différents types de projets et modalités de financement. Mme LANNOT
- 0.5 IMP référent décrochage : Mme CARO
- 0.5 IMP au titre de référent remédiation scolaire et traitement de la grande difficulté scolaire : Mme GABRY. Coordonner en lien avec les équipes pédagogiques le dispositif de remédiation de la grande difficulté scolaire.
- 0.5 IMP au titre de référent EDD : M. DELIGEY Etablir la démarche pour une labellisation du collège + mise en oeuvre potager et composteur.
- 0.25 : coordination labo Physique. Charge de travail évaluée avec IPR : Mme TRAN VAN GNOC
- 0.25 : coordination labo SVT : M ALMODOVAR

TOTAL : 8.5 IMP

Restent-ils des IMP non attribuées? Non

La répartition des IMP est identique à l'an passé. Rien ne change. Nous ne savons pas encore si les IMP sont destinées à être conservées les années futures ou si elles seront transformées en pacte enseignant.

- 44% des IMP sont couvertes par des femmes et 56% par des hommes.

5 - Fonctionnement du conseil d'enseignement : peut-on faire un rappel sur la différence entre conseil d'enseignement et conseil d'administration, et les objectifs de chaque instance

- Le Conseil Pédagogique est une instance de travail interne et technique entre la direction et les enseignants, certains sujets et dossiers sont travaillés en conseil pédagogique et ensuite présentés au CA, le CP n'a pas de voix délibérative. Pour la principale il s'agit d'une instance de travail et de dialogue.

Mme la Principale remercie tous les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h20.
